

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 21/07/2014

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, REGAD Bernard qui donne procuration à PILLARD Claudie VERNEREY Samuel qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05/06/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT

M. le Maire fait part à l'assemblée du plan général de la commune avec l'intégration du lotissement « Le Gitalet ».

Il est donné lecture du projet de règlement du lotissement élaboré par le Cabinet COLIN.

Les élus sont invités à réfléchir sur plusieurs points appelant réflexion et travail.

II. RENFORCEMENT ELECTRIQUE POSTE LES ETERPETS

M. le Maire informe l'assemblée du renforcement électrique en cours de réalisation sur le poste Basse Tension de Barnet lieudit « Les Eterpets ».

Ces travaux serviront à renforcer et sécuriser le réseau du secteur.

L'opération est prise en charge en totalité par ERDF et le SIDEC du Jura.

III. LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : NOMINATION REFERENT COMMUNAL

M. le Maire fait part de l'arrêté préfectoral N°2014-174-001 du 23 juin 2014 relatif à la lutte contre l'ambrosie dans le département du Jura.

L'ambrosie génère des nuisances importantes et constitue un risque réel pour la santé publique. Par conséquent, il est nécessaire de réduire l'exposition de la population à son pollen.

De manière à organiser la lutte contre cette plante invasive, M. le Préfet demande de procéder à la nomination d'un référent communal qui aura pour mission de localiser sa présence et d'inciter les propriétaires à prendre les mesures appropriées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme Mme Claudie PILLARD référent communal.

IV. GOUDRONNAGE

M. le Maire rappelle la délibération N° 2013/50 du 18 juin 2013 retenant la proposition de l'entreprise EUROVIA pour des travaux d'enduit monocouche répartis sur diverses voies communales : Place de la Caserne, VC 202 Place de la Liberté, partie VC 104 Rue du Repos, et VC 10 Chantemerle.

Ces travaux programmés en 2013 n'ont pas été réalisés. Suite à la visite sur les lieux d'un responsable de l'entreprise, et compte tenu de la dégradation des chaussées, il a été préconisé la réalisation d'un bicouche.

L'actualisation du devis initial en date du 10 juillet 2014 fait apparaître un surcoût important.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité renonce au chantier prévu sur la VC 10 Chantemerle et autorise M. le Maire à signer la proposition pour un montant de 10 670.00€ HT soit 12 791.32€ TTC.

Les travaux prévus sur la voie de Chantemerle seront programmés en 2015.

V. TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire rappelle la décision du Conseil Général de mettre en place un accompagnateur dans les bus de transport scolaire dès lors que des enfants de moins de 6 ans empruntent le service.

Le coût de cet agent est pris en charge à 50% par le Département.

Par délibération N°47 du 12 mai 2014, le Conseil Municipal s'est engagé à mettre en application cette démarche en fonction des besoins à condition que le départ du bus avant ramassage, soit basé le matin devant le Groupe Scolaire.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est dans l'attente de réponse des services des transports du Conseil Général quant à ce point.

VI. RAPPORTS ANNUELS 2013 SICTOM DU HAUT-JURA ET SYDOM DU JURA

a) RAPPORT ANNUEL 2013 SICTOM DU HAUT-JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2013 du **Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM)**.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 42 personnes, 6 en service administratif, 9 en déchetterie et transport, 3 sur quai de transfert, 20 en collectes et 4 en mécanique et entretien.

Il dispose de 2 déchetteries principales : St Claude, Morbier
4 déchetteries relais : Moirans, St lupicin, Longchaumois, les Rousses
et Septmoncel.

L'accès est gratuit aux particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM et payant pour les artisans sauf pour papier carton et ferraille.

La collecte des déchets est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 245 personnes (53 217 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2013, 13 777.04 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 845.33 tonnes déchets souillés et 2 931.71 tonnes de déchets recyclables) soit un total de **228.68 kg/an/habitant**.

La moyenne nationale est de 348kg/habitant.

- 1 960.38 tonnes de verre (2 063.35 t en 2012) = 32.54 kg/an/habitant - pour un total de 296 conteneurs,
- 343.14 tonnes de papier pour 51 conteneurs
- 499.58 tonnes de carton mis en balles dont 237 tonnes collectées par les associations St Michel Le Haut et l'ALCG et 12 tonnes par le SICTOM.

- **Coût de la collecte :**

PRIX DE REVIENT	2012	2013	Variation
A la tonne	110.34€	111.12€	+0.71%
A l'habitant	25.93€	26.29€	+1.39%
Au KM	10.22€	10.36€	+1.37%

- **Coût du traitement :**

PRIX DE REVIENT	2012	2013	Variation
A la tonne	110.34€	111.12€	+0.71%
A l'habitant	25.93€	26.29€	+1.39%
Au KM	10.22€	10.36€	+1.37%

- **Passage en déchetterie de Septmoncel :**

	2012	2013
Particuliers	1363	2465
Professionnel	0	0

Total des passages sur toutes les déchetteries 2012 : 96 511 2013 : 97 549 = +1.08%

Bilan de la compostière : 1 206.45 tonnes de déchets verts collectés et 498 tonnes de compost produit en 2013;

	2012	2013
Prix de revient à la tonne	80.60€	99.57€
Prix de revient à l'habitant	1.50€	1.99€

La fréquence des collectes est de 1 fois/semaine pour les bas gris et 1 fois/quinzaine pour les bacs bleus. 14 bacs gris et 12 bacs bleus, chacun de 5 000 litres, sont installés sur la commune de Septmoncel.

- **Prix de revient tous services :**

	Coût en €	Nbre habitants	€/habitant	Variation 2012/2013
Collecte	1 583 923.84	60 245	26.29	+ 1.39%
Traitement	1 648 994.84	60 245	27.37	+ 4.03%
Déchetteries	954 488.91	60 245	15.84	+ 7.54%
Compostière	120 122.00	60 245	1.99	+ 32.67%
TOTAL	4 307 529.29	60 245	71.50	+4.43%

- **Prix de revient à l'habitant :**

2012	2013	Variation
68.47€	71.50€	+3.03€

- **Tarif facture à l'habitant :**

2011	2012	2013
73.00€	73.00€	73.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2013 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

b) RAPPORT ANNUEL SYDOM DU JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2013 du **Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura**.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 270 400 habitants.

Le Sydom du Jura emploie 340 personnes, soit 1 emploi pour 800 habitants. Il dispose de 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles sur le département, soit 1 déchetterie pour 8000 habitants. La moyenne nationale est de 1 déchetterie pour 15000 habitants.

Ses compétences :

- Traitement des déchets : incinération, tri, enfouissement
- Communication : sensibilisation auprès des usagers
- Prévention des déchets : réduction de la quantité

- L'ensemble des déchets ménagers produits par jurassien en 2013 représente **289** kg, le coût de traitement est de 25.45/hab.

150.1 Kg de déchets déposés par habitant en 2013 dont :

- 15% de recyclé
- 28% de valorisé
- 27% de stocké
- 30% de composté

- Traités au même tarif qu'en 2012, soit moins de 80€par habitant en moyenne dont :

- 163 kg/habitant incinérés avec valorisation énergétique (56,4%).
- 90 kg/habitant recyclés (hors déchèterie) (31,1%).
- 30 kg/habitant compostés (hors déchèterie et compostage de proximité) (10,4%).
- 6 kg/habitant stockés (hors déchèterie) (2,1%). 87 % des déchets ont été valorisés par compostage, valorisation matière ou énergétique.

- **Traitement : le tri pour le recyclage :**

- Dépenses (prestation+traitement des refus+amortissements+intérêts) : 294€ TTC/t
- Recettes (vente des matériaux recyclables+ soutien des éco-organismes): 311€/t
- Le tri rapporte 17€/t

- **Traitement des déchets résiduels :**

50 563 tonnes dont 73% incinérées à Lons le Saunier.

- **Valorisation de l'énergie produite par la chaudière :**

Energie reçue en sortie de chaudière : 42 037 MWh dont 25 357 MWh de chauffage vendu au réseau de chaleur de Lons le saunier et 5 773 MWh vendues à ERDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2013 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

Il est néanmoins fait part du regret que la recette liée à la valorisation de l'énergie produite ne soit pas mise en évidence.

VII. COURRIERS DIVERS

A) DEGRADATION CHEMIN DU FRENE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Michel GAUTHIER-CLERC en date du 03 juillet 2014 faisant part de l'état de dégradation du chemin du « Frêne » suite à des travaux de débardage de bois sur la propriété de M. Patrick MANZONI.

Il est demandé à M. le Maire de faire le nécessaire pour faire exécuter des travaux de réfection de ce chemin.

M. le Maire et ses adjoints se sont rendus sur place et ont pu constater que la remise en état avait été réalisée.

B) DEGRADATION CHEMIN DU GOULET- LE MANON

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Rémi CHEVASSUS en date du 02 juillet 2014 faisant part de l'état de dégradation du chemin du « Goulet » suite aux intempéries.

M. Alain MOYAT, adjoint s'est rendu sur les lieux. Un état des chemins ruraux va être réalisé pour répertorier les travaux à réaliser.

C) CIRCULATION LACETS DE SEPTMONCEL

M. le Maire donne lecture de la copie d'un courrier de M. Pascal ROTHER en date du 08 juillet 2014 adressé à M. le Préfet. Il est fait part de la dangerosité de circulation due à une vitesse excessive dans les lacets de Septmoncel.

D) BOUTIQUE EDF LONS LE SAUNIER

Par courrier en date du 06 juin 2014, le personnel de la boutique EDF de Lons le Saunier sollicite une motion de soutien suite à la décision de la direction nationale de restructurer les services et de fermer la boutique de Lons le Saunier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité déplore la suppression d'accueil physique et la dégradation de la qualité de service avec la mise en place de centres d'appels.

E) ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Par courrier en date du 12 juin 2014, les président et 1^{er} vice-président de l'Association des Maires de France (AMF) sollicitent une motion de soutien concernant la baisse importante des dotations de l'Etat et des conséquences inévitables sur le budget des collectivités.

L'AMF demande entre autre le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité soutient les demandes de l'AMF.

F) CONSEIL GENERAL : CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Le jury du concours départemental des villages fleuris sera de passage lundi 28 juillet sur le territoire communal.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) ANIMATION TOURISTIQUE HAUT-JURA ST-CLAUDE -CONCERT DE CHANT MARINS

M. le Maire rappelle l'organisation d'un concert de chants marins le mardi 05 août 2014. Animation proposée par l'association « Animation Touristique Haut-Jura Saint-Claude ».

Par courrier en date du 24 juin, l'évêché a été sollicité pour l'utilisation de l'église à cette occasion. En date du 14 juillet, l'équipe presbytérale du Haut-Jura émet un refus, invoquant que ce genre de concert n'a pas sa place dans un lieu de culte.

Par conséquent, cette manifestation se déroulera à la salle des fêtes.

G) MAISON DE L'ENFANCE

- Mission Mme Nadine BONJOUR

M. le Maire rappelle que Mme Nadine BONJOUR est en mission détachée par le Centre de Gestion depuis le 01 janvier et ce, jusqu'au 31 juillet 2014 sur la partie administrative de la Maison de l'Enfance. Le coût étant assumé en totalité par le Centre de Gestion du Jura.

Considérant la période probatoire trop courte, il est proposé de négocier un prolongement de la mission.

- Coût repas crèche et ALSH

M. le Maire rappelle que les repas de la crèche et de l'ALSH sont confectionnés à l'Ecole des Neiges de Lamoura suite à une convention signée entre l'association les PEP 39- Ecole des Neiges et la Maison de l'Enfance Lamoura/Septmoncel en date du 01/07/2013.

Une réunion « bilan » s'est tenue le 15 juillet 2014 entre les élus de la Maison de l'Enfance et le personnel de l'Ecole des Neiges. Conformément à ladite convention l'actualisation des tarifs doit se faire chaque année. Le coût actuel est de 4.06€par repas à charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de 4.15€ par repas à compter du 01/09/2014.

- Crèche- Signature Contrat Unique d'Insertion

M. le Maire rappelle à l'assemblée le départ en formation de Mlle Caroline VUILLERMOZ et la fin d'apprentissage de Mlle Louise LACROIX sur la structure « Crèche ».

A la demande de Mlle Océane VERRAND, un Contrat Unique d'insertion (CUI) financé à 90% par l'Etat a été signé. La durée est d'un an à compter du 01 septembre 2014 à raison de 20 heures hebdomadaires.

C) SITE INTERNET

L'assemblée est informée que l'élaboration du site internet est en cours de réalisation.

Séance levée à 0h50

Le Maire,

Affiché le 28/07/2014

Raphaël PERRIN